

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 19 janvier, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 19 janvier 2022 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, PAUL CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE, DAMIEN LAFRENIÈRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2022-01-028

1.2 **SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT l'[arrêté 2020-029 du 26 avril 2020](#), se tenir à distance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix;

Considérant l'[arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020](#), lorsque la séance est tenue à distance, les municipalités doivent permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la séance. De plus, les municipalités devront publiciser la séance dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Matthew Orlando et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par vidéoconférence,

QUE le public ne sera pas admis au cours de cette séance et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel ou téléphone.

ADOPTÉE

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

- 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Séance tenue à huis clos
 - 1.3 Période de questions
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5 Adoption du Budget 2022
 - 1.6 Avis de motion – L'imposition des taux de taxes pour l'exercice financier 2022.
 - 1.7 Période de questions
 - 1.8 Levée de l'assemblée
-

2022-01-029

1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie

APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-01-030
1.4

ADOPTION DU BUDGET 2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
et résolue unanimement

QUE la Municipalité de Kazabazua adopte le Budget 2022 tel que présenté

SOMMAIRE BUDGET 2021

		BUDGET 2021	BUDGET 2022
REVENUS	1		
	2		
TAXES (0,79\$ par 100\$ d'évaluation)	3	-1 123 297 \$	-1 468 477 \$
TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION	4	-246 168 \$	-280 195 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	5	-26 246 \$	-31 149 \$
TRANSFERTS	6	-310 507 \$	-313 079 \$
SERVICES RENDUS	7	-68 650 \$	-54 690 \$
IMPOSITION DE DROITS	8	-10 250 \$	-16 250 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	9	-30 \$	0 \$
INTÉRÊTS	10	-10 000 \$	-10 000 \$
AUTRES REVENUS	11	-22 500 \$	-21 166 \$
	12		
TOTAL	13	-1 817 648 \$	-2 195 006 \$
	14		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15		
	16		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	17	532 999 \$	531 062 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	18	281 880 \$	306 385 \$
TRANSPORT	19	616 785 \$	736 071 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	20	312 005 \$	294 813 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	21	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	22	101 154 \$	104 256 \$
LOISIRS ET CULTURE	23	128 349 \$	124 530 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	24	715 \$	4 992 \$
	25		
TOTAL	26	1 973 887 \$	2 102 109 \$
	27		
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	28	156 239 \$	-92 897 \$
	29		
CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES	30		
FINANCEMENT	31	0 \$	36 359 \$
IMMOBILISATIONS	32	-142 641 \$	-165 813 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	33	285 000 \$	594 665 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	34	-298 598 \$	-372 314 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALE	35	-156 239 \$	92 897 \$
SURPLUS DE L'EXERCICE FINS BUDGÉTAIRE	36	0 \$	0 \$

ADOPTÉE

2022-01-031

1.6

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-041 « CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 »

Avis de motion est par la présente donné par Robert Bergeron qu'un règlement portant le numéro 2022-041 « *Concernant l'imposition des taux de taxes pour l'exercice financier 2022* », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

1.7

PÉRIODE DE QUESTIONS

1.8

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h25.

Président

Greffier

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».